

**Arrondissement de MEAUX**  
**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**  
**Commune de MOUSSY LE VIEUX**

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le 19 JANVIER

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 14 JANVIER, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Bruno GARNIER
Philippe GOVIGNON	Yahia MATAICHE
Michèle PICCOLINI	Bernard MAZE
Michèle ANDRIEUX	Sylvie FROMENTIN
Jean-François CHRETIEN	Christine RAMIREZ
Hania COUSTENOBLE	Paul MOREL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Damien LANNETTE-CLAVERIE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Emeline GEFFLOT donne pouvoir à Hania COUSTENOBLE
Corine VALADE

Nombre de Conseillers : en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 14

Monsieur CHRETIEN est élu secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

2016/01/19-1

**MISE EN PLACE D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le projet de convention relatif au projet urbain partenarial,

Monsieur le Maire précise qu'un projet de permis de construire concerne la réalisation de 75 logements sociaux rue de Senlis par la Société ALTAREA COGEDIM IDF.

Lors de l'instruction de ce permis de construire, il est apparu qu'une extension de l'école (deux classes), de la cantine, du centre de loisirs (une salle d'activités) était nécessaire. D'autre part, un redimensionnement du réseau d'assainissement, d'eau, de Telecom semble incontournable. Enfin, des travaux de voirie et d'éclairage public seront également nécessaires.

Pour ce faire une convention (projet urbain partenarial) sera passée entre la ville et l'aménageur qui précisera toutes les modalités de ce partenariat. Monsieur le Maire donne lecture des principales dispositions de ce projet de convention. Par ailleurs, la convention PUP exonère le signataire de taxe d'aménagement (TA) pendant une durée qui ne peut excéder 10 ans. Il précise également qu'une participation aux frais de fonctionnement des locaux mis à disposition sera nécessaire (les locaux étant livrés en état de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis de construire déposé par ALTAREA COGEDIM IDF ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

oOo

La séance est levée à 19 h 00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 21 janvier 2016 à 19h00.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	ABSENTE
Damien LANNETTE-CLAVERIE	ABSENT
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	
Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	
Bernard MAZE	

Paul MOREL	
Christine RAMIREZ	

